Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 20 (2004)

Artikel: Introduction au dossier
Autor: Heimberg, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-520238

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INTRODUCTION AU DOSSIER

CHARLES HEIMBERG

Aux portes de Genève, le Pont-Butin domine le Rhône et relie de grands quartiers de banlieue. En son milieu, une plaque en bronze n'est visible que par les piétons attentifs. Elle ne rend pas hommage à quelque illustre suicidé, mais bien aux cinq ouvriers qui ont perdu la vie au cours de la construction de l'ouvrage[1] :

« À LA MÉMOIRE DES OUVRIERS VICTIMES DES TRAVAUX : Joseph Costa, Bernex, le 28 février 1919 ; Joachim Bourgeois, Allinges, le 28 novembre 1920 ; Charles Thierry, Fribourg, le 2 mai 1923 ; Robert Fromentin, Ormonts, le 10 juin 1926 ; Fritz Droz, Neuchâtel, le 12 octobre 1926. »

Les milliers d'automobilistes qui roulent chaque jour sur ce pont ignorent sans doute ce qu'a été le prix, en vies et en souffrances humaines, de sa construction. Tout comme s'ignorent largement les souffrances, les maladies et les disparitions brutales qui ont marqué et continuent de marquer le monde du travail.

Le dossier de ce 20e numéro des *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* porte sur le thème « Victimes du travail ». C'est un thème pour lequel, en Suisse particulièrement, les historiens ont encore du pain sur la planche. C'est aussi un thème pour lequel le passé et le présent se font largement écho. Souffrir et mourir de son travail semble ainsi relever d'une sorte de fatalité qui devrait nous interroger. Mais c'est aussi un phénomène qui est en train de changer de nature. En relation avec le travail, la maladie ou la mort prennent parfois des aspects différents, retardés de plusieurs décennies avec l'exposition à l'amiante, moins évidents et moins reconnus avec ces nouvelles souffrances psychologiques qui découlent de la rationalisation du travail et de l'idéologie ultra-libérale.

La réflexion historique sur ce thème peut encore se prolonger autour de trois termes, autour de trois absences : la prévention des accidents et des maladies du travail, longtemps absente et écrasée par le paradigme de la fatalité : elle

1. Cette liste de cinq noms et de leurs origines illustre la réalité des migrations ouvrières de l'époque.

reste encore insuffisante aujourd'hui ; la reconnaissance de cette souffrance provoquée par l'industrialisation, le «progrès» et la logique capitaliste du profit : souvent inexistante, elle n'a émergé que par l'action des syndicats et du mouvement social ; la mémoire des accidents et des maladies du travail, toujours fragile et aléatoire : elle peut même faire défaut pour des catastrophes, même graves et spectaculaires.

La souffrance au travail, la maladie et la mort au travail, ces réalités existent depuis bien longtemps, et touchent autant les femmes que les hommes. Elles doivent bien sûr être combattues par le mouvement social, les syndicats et le mouvement altermondialiste. Il s'agit aussi de les inscrire dans la mémoire collective et de mettre fin à l'occultation dont elles font largement l'objet. Toutefois, pour se souvenir, il faut d'abord connaître. Et c'est là un large champ de recherches qui reste ouvert pour les historiens du social.

Ce dossier des *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* propose quelques exemples significatifs tout en espérant susciter d'autres études. Une première partie, centrée sur des cas particuliers, est introduite par l'étude de Liliane Mottu-Weber sur la maladie des doreurs à Genève, un cas ancien, et peu connu, qui découlait – déjà – d'une exposition aux vapeurs de mercure. Une deuxième partie est ouverte par la contribution de Michel Pigenet, qui évoque le cas des ports français, lieux de travail à haut risque pour les dockers. Des articles plus généraux abordent alors la question de l' «irresponsabilité» patronale face aux risques du travail et celle de la difficile émergence de politiques de prévention et de structures de protection comme la CNA. Enfin, les victimes du travail sont souvent des migrants qui n'ont pas toujours droit aux protections accordées aux travailleurs autochtones. Ou qui se trouvent pris entre deux législations, comme le montre Philippe Hamman pour les frontaliers.

Il faudrait encore donner la parole aux victimes, récolter leurs témoignages pour reconstruire l'histoire occultée de la souffrance au travail. Les dos éreintés par des années de labeur sur les chantiers, les fortes contraintes du statut de saisonnier ou les effets psychologiques de la peur de perdre son emploi sont autant d'aspects, parmi d'autres, qui mériteraient d'être mieux connus et reconnus à une époque de remise en cause du droit à la protection sociale ou à la retraite.